

DECISION DU DIRECTEUR N°742/2024

**Composition du Conseil Economique Social et Culturel du
Parc national de Port-Cros**

-

**Commission Tourisme durable,
éducation à l'environnement, culture**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

VU l'article R331-33 du Code de l'Environnement ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration de Port-Cros, paragraphe IV, article 21, 22, 23, 24 ;

CONSIDERANT que la composition du Conseil économique, social et culturel est évolutive et qu'elle peut être révisée à tout moment par le directeur et au moins une fois tous les trois ans.

DECIDE

Article 1

La composition de la commission Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture du Conseil Économique Social et Culturel est établie en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).

A Hyères, le 27 mars 2024

Le directeur



Marc DUNCOMBE



Commission Tourisme durable, éducation à l'environnement, culture

MEMBRES	
NOM	PRENOM
ANGIUS	STÉPHANE
ARTAYET	NATHALIE
ARTECHE	MAGALI
AURAY	JULIEN
BARROIS	MARIANNE
BECKER	SYLVIE
BERTRAND	LISA
BIRAS	JEANNE
BLANCHARD	INGRID
BONNET	NICOLAS
BUFFET	ANNE LAURE
CACHOT	LAURIE
DALMAS	MICHEL
DARD	MICHÈLE
DEVRIEUX	STÉPHANE
DOUX	LOLA
FONTAINE	HELENE
GARLATTI	VIRGINIE
HASBROUCK	SÉBASTIEN
LAUMAIN	MELANIE
MICHEL-FAURE	VALÉRIE
MYOT	EMILIE
PRUD'HOMME	GEORGES
SETTIMELLI	ANNE
SIMO	MARC
SOUSSANS	PASCALE
TEISSIER	DOMINIQUE
THERY	JACQUES
TOCHE	JEAN-MARIE
VERON	MARIE